

Le Conseil,

Vu le rapport du 1er octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 80 mètres carrés située 9, rue Albert Romain à Rillieux la Pape et appartenant à monsieur et madame Oudet.

Aux termes du projet d'acte qui vous est présenté, cette parcelle, qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie précitée, serait acquise à titre purement gratuit ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce compromis.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,